

Sommaire

1. Introduction
2. Le contexte luxembourgeois concernant la promotion de l'esprit d'entreprise
 - 2.1. Le contexte politique
 - 2.2. Aperçu de l'esprit d'entreprise au Luxembourg
3. Les leviers pour la promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur luxembourgeois
 - 3.1. Les formations de type entrepreneurial
 - 3.1.1. Les modules de formation entrepreneuriale intégrés à la faculté Sciences, Technologie et Communication
 - 3.1.2. Le Master "Innovation and Entrepreneurship de l'Université du Luxembourg
 - 3.1.3. Les formations universitaires de type continu en matière de création et de développement d'entreprise
 - 3.2. Les projets de type infrastructurel
 - 3.2.1. Les nouvelles infrastructures d'accueil et d'encadrement de start-up
 - 3.2.2. La Cité des Sciences, de l'Innovation et de la Recherche sur les anciennes friches d'ArcelorMittal à Esch-Belval
 - 3.3. Les outils ou aides à la création d'entreprise
 - 4.3.1 Le concours 1,2,3 Go
 - 4.3.2 La www.businessplan.lu
 - 4.3.3 Aides financières SNCI en matière R&D
4. Conclusion

Enseignement supérieur et monde économique: un partenariat à mettre en place

Pol WAGNER

1. Introduction

L'idée d'une université entrepreneuriale s'est imposée rapidement dès la publication par le sociologue américain Burton R. Clark d'une série d'ouvrages sur l'esprit d'entreprise à l'université¹. Il en résulte que beaucoup d'universités à travers le monde se sont engagées dans un processus de rapprochement « université et monde économique » et tentent même de devenir des « universités entrepreneuriales ». Citons à titre d'exemple l'Université Technique de Munich qui a eu le statut d'excellence en Allemagne via son concept d'université entrepreneuriale.²

Il y a cependant lieu de constater qu'il existe entre les universités d'importantes différences dans l'intégration de formations ou autres pratiques entrepreneuriales. On observe aussi d'importantes similitudes: il faut en particulier que l'esprit d'entreprise soit bien accueilli dans l'université et son adoption facilitée par une approche soutenue par la hiérarchie. Par conséquent, insuffler un esprit d'entreprise dans les universités revient à stimuler une culture d'intrapreneuriat organique, et c'est dans cette optique qu'on essaie au niveau de l'enseignement supérieur luxembourgeois de promouvoir l'esprit d'entreprise et de développer un portfolio cohérent d'activités correspondantes.

¹ Creating Entrepreneurial Universities, 1998 ; Sustaining Changes in Universities, 2004 Gjerding, Wilderom, Cameron, Taylor, Scheunert (2006).
² Volkmann, Tokarski, Oliver (2006), p. VI.

Enseignement supérieur et monde économique au Luxembourg : un partenariat à mettre en place

Afin de donner au lecteur un aperçu de la situation au Grand-Duché de Luxembourg, le contexte politico-économique sera brièvement décrit. Un aperçu de la création d'entreprise et plus généralement de l'esprit d'entreprise au Luxembourg donnera au lecteur une vision synthétique du contexte dans lequel la relation entre enseignement supérieur et entrepreneuriat se construit. Enfin, dans une dernière partie, les pratiques initiées afin de construire cette relation seront abordées.

2. Le contexte luxembourgeois concernant la promotion de l'esprit d'entreprise

Sur les quinze dernières années, les performances du Luxembourg en termes de croissance et d'emploi furent souvent considérées comme exceptionnelles. Toutefois, depuis l'éclatement de la bulle boursière au début de l'année 2000, le dynamisme de l'économie luxembourgeoise s'est essoufflé. Bien que le Luxembourg fût loin de vivre une crise vitale, un examen des bases du développement à long terme de l'économie et de la société luxembourgeoise s'est avéré indispensable. En effet, les décideurs au Luxembourg étaient conscients qu'il fallait faire des efforts en matière de compétitivité du Luxembourg et en matière d'entrepreneuriat.

2.1. Le contexte politique

La volonté politique en faveur de la promotion de l'esprit d'entreprise s'exprime à plusieurs niveaux et influence logiquement les actions entreprises au Luxembourg dans ce domaine.

Au niveau européen, le conseil européen de Lisbonne a fixé en mars 2000 un objectif stratégique visant à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010 et le Luxembourg a fortement soutenu cette démarche stratégique. La stratégie de Lisbonne souligne l'importance primordiale du développement de l'esprit d'entreprise dans les pays membres de l'UE. Afin d'implémenter la stratégie de Lisbonne au Luxembourg, le Gouvernement a développé le « Plan National pour l'Innovation et

le Plein Emploi ». A l'image des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, le Plan National énonce clairement la volonté du Gouvernement luxembourgeois de développer l'esprit d'entreprise et notamment au niveau de l'enseignement supérieur. A noter la LDI 15 « Encourager une culture plus entrepreneuriale et créer un environnement plus favorable aux PME ».

Au niveau de la Grande Région, (Luxembourg, Wallonie, Lorraine, Sarre et Rhénanie-Palatinat), la présidence luxembourgeoise avait identifié comme thème principal en vue du 6^{ème} Sommet politique de la Grande Région *la Promotion d'une culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME dans la Grande Région* et a fait réaliser une étude y relative par Arthur Andersen.³ Suite au plan d'action qui en résulte et qui a été avalisé lors du sommet politique en date du 12 novembre 2001, divers projets en matière entrepreneuriale ont été entamés au niveau de la Grande Région⁴ :

- la mise en place du réseau Grande Région d'aide à la rédaction d'un plan d'affaires via 1,2,3 Go en collaboration avec les chambres de commerce de la Grande Région.⁵
- le projet Courage, un projet Interreg qui vise la coopération universitaire en matière de création, de développement et de reprise d'entreprises. Ce projet pluriannuel, 2006 à 2008, est réalisé via l'Institut Universitaire International Luxembourg, l'Inmit-Institut de l'Université de Trèves et la KWT de l'Université de Sarrebruck.⁶

Les divers éléments exposés ci-dessus démontrent une forte volonté politique en faveur du développement de l'esprit d'entreprise. Avant de s'intéresser aux mesures mises en place dans ce cadre au niveau de l'enseignement supérieur, il est important de faire un bref « état des lieux » de l'esprit d'entreprise au Grand-Duché de Luxembourg.

3. Wagner, Hostert, Guedes (2001), p. 14.

4. Déclaration commune, 6ème sommet de la Grande Région, Mondorf-les-Bains, 12 novembre 2001.

5. <http://www.123go-networking.org>.

6. <http://www.courage-entrepreneurship.eu/iuil.php>.

2.2. Aperçu de l'esprit d'entreprise au Luxembourg

Cultiver l'esprit d'entreprise est une des priorités du Gouvernement luxembourgeois, ancrée dans le Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi et se situe au cœur des activités du Comité National pour la Promotion de l'Esprit d'Entreprise, mis en place en novembre 2003. Curieusement, à première vue, les indicateurs disponibles en matière d'entrepreneuriat reflètent une image contrastée. Interrogés dans les sondages, de nombreux Luxembourgeois et autres résidents sont prêts à se risquer dans un projet d'entreprise, mais on constate cependant que plus rares sont ceux qui mettent en œuvre leur projet d'entreprise.

Les statistiques descriptives issues d'enquêtes communautaires réalisées par le STATEC révèlent que le Luxembourg présente un taux annuel de création d'entreprises continuellement en baisse, passant de 13% en 1998 à 10,3 % en 2003. Il y a cependant lieu de constater que la préférence des Luxembourgeois pour le statut de l'indépendant, dans l'enquête Eurobaromètre, s'élève à 48 % en 2004. Le Luxembourg se situe ainsi légèrement au-dessus de la moyenne communautaire de 45 %. D'un autre côté, concernant l'indicateur « part des indépendants / main d'œuvre totale », le Luxembourg est classé dernier dans l'EU 25 et cet indicateur ne cesse de diminuer depuis 1990.⁷ Est-ce un paradoxe luxembourgeois?

Plutôt que de parler de paradoxe, il convient de relativiser et d'expliquer ce phénomène et cela notamment en ce qui concerne l'indicateur « part des indépendants / main d'œuvre totale ». Le nombre d'indépendants dans l'absolu augmente d'une façon continue et considérable depuis une vingtaine d'années ; il est vrai que l'environnement économique luxembourgeois a été très propice au cours de cette période. Cependant, l'emploi salarié dans l'emploi total augmente encore plus rapidement en valeur absolue, de sorte que le ratio « part des indépendants / main d'œuvre totale » diminue.

Il apparaît que des mesures doivent être prises afin d'améliorer ce ratio. Il y a donc lieu de s'intéresser aux mesures entreprises et ce notamment dans la cadre de l'enseignement supérieur.

7. La lettre de l'Observatoire de la Compétitivité (2006).

3. Les leviers pour la promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur luxembourgeois

La promotion de l'entrepreneuriat requiert, au préalable, une volonté politique y relative, un cadre juridique adéquat et des acteurs engagés en matière d'entrepreneuriat. L'inventaire des projets et actions décidés et mis en œuvre par le Gouvernement depuis 2003 reflète bien la volonté politique pour promouvoir davantage l'entrepreneuriat et cela aussi au niveau de l'enseignement supérieur luxembourgeois.

En ce qui concerne l'Université du Luxembourg, l'exposé des motifs relatif au texte de loi portant création de l'Université du Luxembourg souligne la volonté du législateur de voir l'Université devenir active dans la promotion de l'esprit d'entreprise et coopérer de façon systématique avec le monde économique.⁸

«Pour ce qui est de son ancrage dans le pays, le profil de l'Université du Luxembourg est marqué par les besoins sociétaux et économiques de ce dernier. Elle concourt : a) au développement de la société luxembourgeoise : ancrage de l'identité nationale et b). au développement économique : promotion de la coopération entre l'université et l'économie, attraction de ressources économiques et humaines étrangères, développement des nouvelles technologies de la communication, promotion de l'esprit d'entreprise»⁹(.

Le conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg a réitéré en date du 16 avril 2005 dans ladite « Mission statement de l'Université du Luxembourg » la volonté de l'université de s'intégrer dans la stratégie du Gouvernement en vue d'un développement durable de l'économie luxembourgeoise.

« L'UL se construit sur la confiance dans le pouvoir transformateur des idées, de l'intelligence humaine et de la recherche en faveur de la compétitivité de la société et de l'économie luxembourgeoises. Elle constitue (dès lors) un pilier important de la stratégie économique nationale et fera partie du dispositif de la politique de diversification de l'économie du Grand-Duché¹⁰. »

La mise en place d'une université de qualité doit cependant être conçue dans une vision à long terme et les responsables de l'Université du Luxembourg ont décidé de fixer des priorités dans

8. Loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, art. II, p. 2994.

⁹ Loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, Exposé des motifs)

10. « Mission statement » de l'Université du Luxembourg, 16 avril 2005

Enseignement supérieur et monde économique au Luxembourg : un partenariat à mettre en place

le Plan Quadriennal de l'Université du Luxembourg. Ce document est la base d'un contrat d'établissement entre l'université et le Gouvernement via le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, tant pour les objectifs que pour le financement de l'Université du Luxembourg. « It can take 10 years to make the university work, 20 to 30 years to really reap its academic harvest'' (Michael Porter, 2005)¹¹. Il en résulte que les responsables de l'Université du Luxembourg ont arrêté 3 niveaux de priorités :

- un niveau hautement prioritaire,
- un niveau moyennement prioritaire et
- un niveau faiblement prioritaire.

La thématique « Economie et Entreprenariat » a été classé comme moyennement prioritaire. En vue de la volonté politique décrite dans les chapitres précédents, il y aurait lieu de se poser des questions à cet égard, mais il faut voir cette approche en rapport avec la situation « *start up*¹² » de l'Université du Luxembourg et en vue des moyens qui sont à la disposition de l'UL en matière d'entrepreneuriat et cela, notamment en ce qui concerne les ressources humaines. Les responsables de l'Université du Luxembourg investissent néanmoins dans la thématique « Economie et Entreprenariat » en faisant réaliser des études sur la compétitivité des économies de petite taille, en analysant l'éventuelle mise en place d'une « *European Business Academy* » et en réalisant depuis octobre 2007 un Master « *Innovation and Entrepreneurship* ». ¹³

Nous allons à présent illustrer d'une façon chronologique certains projets luxembourgeois en matière d'entrepreneuriat. Presque tous ces projets sont réalisés dans le cadre d'un « *networking* » et cela très souvent en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

11. Traduction : « Cela peut prendre 10 années pour que l'université fonctionne. 20 à 30 pour vraiment récolter des résultats académiques. »

12. Start up : Phase de démarrage

13. Plan Quadriennal de l'Université du Luxembourg (2006), p. 7.

3.1. Les formations de type entrepreneurial

Afin d'intensifier la relation entre enseignement supérieur et entrepreneuriat, des formations sont mises en place au niveau de l'enseignement supérieur luxembourgeois par l'Université mais aussi par d'autres acteurs.

3.1.1. Les modules de formation entrepreneuriale intégrés à la faculté Sciences, Technologie et Communication

En octobre 2001, des modules de formation managériale, voire entrepreneuriale furent intégrés dans les *curricula* de l'ancien « Institut Supérieur de Technologie », future faculté « Sciences, Technologie et Communication » de l'Université du Luxembourg. Depuis lors et dans le cadre de ces modules de formation entrepreneuriale, tous les étudiants en ingénierie de la formation « ingénieur industriel » (diplôme de type « bac + 4 »), sont appelés à réaliser en groupes de travail et encadrés par des professionnels, des projets d'entreprise réels ou virtuels.

En ce qui concerne les contenus de ces modules de formation entrepreneuriale et la conduite du processus d'apprentissage, le 1^{er} cours de formation entrepreneuriale lors des années académiques 2003/2004, 2004/2005 et 2006/2007 a été conçu d'une façon modulaire, du lundi au samedi, tout au début de l'année académique.¹⁴ En vue de l'objectif de professionnalisation et en vue de la crédibilité, des professionnels du terrain, entrepreneurs et dirigeants d'entreprise, ont été invités à donner cours en « *team-teaching*¹⁵ » avec les enseignants de l'université. Cette approche a permis de constituer un collectif d'enseignants professeurs et professionnels afin de surmonter la résistance des étudiants en ingénierie par rapport aux thématiques de type « création et gestion d'entreprise ».¹⁶

Inspirés des pratiques de l'« entrepreneurship education » de la Harvard Business School, les cours magistraux ont été complétés via des exposés d'entrepreneurs, des études de cas sur des

14. Rapport de mise en œuvre 2006 du Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi, p. 30.

15 Enseignement en équipe

16. Christensen, David, Sweet (1995), p. 9.

Enseignement supérieur et monde économique au Luxembourg : un partenariat à mettre en place

entreprises luxembourgeoises et la réalisation de projets d'entreprise par les étudiants, en groupes de travail, encadrés par des coachs du terrain économique et en utilisant ladite www.businessplan.lu, une boîte à outils de type pédagogique développée à cet égard.¹⁷

3.1.2. Le Master “Innovation and Entrepreneurship” de l’Université du Luxembourg

Ce master a été conçu et mis en place en octobre 2007 en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et combine de manière équilibrée enseignements théoriques et immersion dans le monde de l'entreprise.¹⁸ Elle repose sur une relation forte entre les étudiants, un corps enseignant international et de nombreux professionnels du monde des affaires et des entreprises. En vue de l'internationalisation de l'économie luxembourgeoise, la langue véhiculaire de ce master est l'anglais et les professeurs engagés au niveau de ce master proviennent de l'Université du Luxembourg, de la Stockholm University, de la Shanghai University et d'autres universités. 21 candidats se sont inscrits pour la première promotion de ce master en matière d'innovation et d'entrepreneuriat dont un Luxembourgeois.

3.1.3. Les formations universitaires de type continu en matière de création et de développement d'entreprise

Considérant que les formations de type entrepreneurial visent plus des personnes qui ont déjà une certaine expérience professionnelle et moins les étudiants de formation initiale, il est apparu nécessaire de concevoir des formations universitaires, certifiantes et organisées d'une façon modulaire afin de répondre à cette demande. Au vu de la situation linguistique du Grand-Duché de Luxembourg, deux formations de ce genre ont été mises en place :

La formation « Management d'entreprise pour cadres et dirigeants » : une formation modulaire d'une vingtaine de jours

17. Barnes, Christensen, Hansen (1994), p. 3.

18. Voir maquette pédagogique www.uni.lu.

organisée depuis 2003 par l'IFCC de la Chambre de Commerce et l'Institut Universitaire International Luxembourg en collaboration avec la HEC de l'Université de Liège. La langue véhiculaire est le français.

La formation « Business development » ou « Nachdiplom in Unternehmensführung » est aussi une formation modulaire de 22 jours, organisée depuis 2007 par l'Institut Universitaire International Luxembourg en collaboration avec les universités de Trèves et de Sarrebruck et la Fachhochschule de Trèves. La langue véhiculaire est l'allemand.

Une caractéristique essentielle de ces formations continues est le projet d'entreprise. Les participants sont amenés à travailler sur un projet traitant d'une problématique directement en lien avec leur situation de travail et celle de leur entreprise. La formalisation du projet d'entreprise se fait par la rédaction d'un mémoire professionnel qui fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé de représentants des institutions concernées et de coachs professionnels qui ont guidé les candidats dans la réalisation de leurs projets.

En vue du public-cible, les enseignants, des professeurs et des professionnels, ont recours aux études de cas à caractère international et les participants à la formation doivent réaliser un projet d'entreprise qu'ils présentent à un jury de représentants des institutions universitaires engagés dans cette formation continue.

3.2. Les projets de type infrastructurel

A côté des mesures de formation, des infrastructures permettant d'intensifier la relation entre enseignement supérieur et entrepreneuriat sont développées à l'image du projet Esch Belval par exemple.

3.2.1. Nouvelles infrastructures d'accueil et d'encadrement de start-up

Les objectifs du Gouvernement luxembourgeois en matière de politique, de R&D et de l'innovation tels que formulés dans le programme Gouvernemental 2004-2009 combinés avec la volonté de favoriser la création d'entreprises innovantes ont amené le Gouvernement à investir davantage dans de nouvelles structures du

type « *start-up* ». Depuis 2003, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur exploite le Centre d'Entreprise et d'Innovation « *ecostart 1* » à Foetz selon une optique de création d'infrastructures d'accueil et d'encadrement de start-up et vise notamment les entreprises démarrant des activités innovantes. En 2006, le Gouvernement a investi dans la construction d'une infrastructure complémentaire intitulée « *ecostart 2* » qui offrira une surface d'accueil de 4000 m² supplémentaires.¹⁹

Parallèlement à l'extension de ces activités d'accueil à Foetz, le Gouvernement a également poursuivi ses efforts en vue de la création d'un incubateur high-tech dans le cadre de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation à Belval-Ouest. Ce projet sera alors le centre d'entreprise et d'innovation « *ecostart 3* ».

3.2.2. La Cité des Sciences, de l'Innovation et de la Recherche sur les anciennes friches d'ArcelorMittal à Esch-Belval²⁰

Le projet « *ecostart 3* » sera réalisé via le projet « Cité des Sciences de l'Innovation et de la Recherche » à Esch-Belval dans le sud du pays. Les importantes mutations de la sidérurgie luxembourgeoise depuis le milieu des années 1990 (passage de la filière fonte à la filière électrique dans la production de l'acier et arrêt du dernier haut fourneau en 1997) ont rendu possible et nécessaire l'étude de la reconversion des friches industrielles devenues à ce moment disponibles dans le sud du pays.

La réalisation de la « Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation » est sans aucun doute le projet phare de la reconversion des friches industrielles de Belval-Ouest. Il affiche la volonté du Gouvernement luxembourgeois de jouer un rôle moteur dans la reconversion des friches, en développant une dynamique entraînant le secteur public et le secteur privé. Les investissements totaux de l'État à Belval-Ouest sont évalués provisoirement à 1,1 milliard d'euros. À côté des investissements de l'État sur les anciennes friches de Belval-Ouest, différents projets d'entreprises

19. Rapport de mise en œuvre 2007 du Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi (2007), p. 19.

20. Plus de renseignements sur le projet Esch-Belval sur le site : http://www.agora.lu/fr/project_belval/concept/

privées sont également en phase de discussion ou de réalisation. En effet, la « Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation » comprendra différentes fonctions et notamment :

- une fonction enseignement supérieur et recherche,
- une fonction vie étudiante (accueil et logement)
- une fonction « *start-up* » pour les entreprises de la nouvelle économie.

3.3. Les outils ou aides à la création d'entreprise

Afin de pouvoir assurer une politique efficiente d'entrepreneuriat, certains outils et/ou aides à la création d'entreprises ont été mis en place au courant des dernières années pour encourager une politique plus entrepreneuriale et pour créer un environnement plus favorable aux PME et aux promoteurs de « *start-up* ». Citons à titre d'exemple le concours 1,2,3 go, la www.businessplan.lu et certaines aides financières spécifiques à des projets à caractère innovant.

3.3.1. Le concours 1,2,3 Go

Le réseau pour entreprendre 1,2,3 Go et son concours de plan d'affaires ont d'abord été mis en place au niveau luxembourgeois par la Business Initiative. Par la suite a été lancé le concours interrégional²¹ 1,2,3 Go.

L'objectif de cette initiative est d'accompagner gratuitement des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises innovantes dans la rédaction de leur plan d'affaires. Il y a lieu de souligner que le réseau de soutien aux entreprises innovantes 1,2,3 GO était l'un des 13 projets sélectionnés pour les Prix Européens de l'Esprit d'Entreprise 2007. Ces prix récompensent des initiatives publiques destinées à promouvoir l'esprit d'entreprise.

3.3.2. La plateforme www.businessplan.lu

[Www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) est une plateforme électronique qui permet aux futurs créateurs d'entreprise de réaliser en ligne leur

²¹ Régions et pays concernés : Lorraine (France), Wallonie (Belgique), Sarre, Rhénanie-Palatinat (Allemagne), Luxembourg

Enseignement supérieur et monde économique au Luxembourg : un partenariat à mettre en place

plan d'affaires de manière personnalisée mais aussi de réaliser des démarches administratives liées à la création de leur entreprise via une fonctionnalité appelée le « formulaire unique ». Cette plateforme a pour particularité d'être adaptée aux spécificités du Luxembourg. Ainsi, elle est disponible en français, allemand, anglais et en portugais, compte tenu de la forte proportion d'entrepreneurs non luxembourgeois au Grand-Duché de Luxembourg. Cette plateforme a été réalisée sous la direction de l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), en partenariat avec la Cellule Ingénierie Conseil en E-Learning de l'Université du Luxembourg et Atoz, une entreprise de conseil fiscal et économique. Le site a également bénéficié du soutien de la Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg et de l'ASBL Jonk Entrepreneuren Luxembourg.

Cette « boîte à outil » conçue d'une façon très pédagogique et également développée en vue d'un public-cible étudiant est régulièrement utilisée dans le cadre de la réalisation des projets d'entreprise à la faculté « Sciences, Technologie et Communication » de l'Université du Luxembourg.

A noter que la Business Plan Toolbox a été sélectionnée en tant que bonne pratique pour le Luxembourg par la charte européenne des petites entreprises et sera présentée en Slovénie en juin 2008.

3.3.3. Les aides financières SNCI en matière de Recherche & Développement

La Société Nationale de Crédits et d'Investissements (SNCI) est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises. Ses interventions sont étroitement coordonnées avec celles de l'Etat, les différents avantages dans le domaine des subventions, de la fiscalité et du crédit devant constituer un ensemble cohérent de mesures complémentaires destinées à favoriser le développement économique du Grand-Duché de Luxembourg. Elle accorde des prêts à l'investissement, à l'innovation ainsi que des crédits à l'exportation.

En ce qui concerne des projets d'entreprise de type innovant, la SNCI intervient de plus en plus en faveur de projets visant la création de micro-entreprises issues de projets de recherche initiés par et développés au sein de l'Université du Luxembourg et des

Centres de Recherche Public (les CRP Henri Tudor, Gabriel Lippmann et Santé). L'outil financier mis en place à cet égard est intitulé « facilité Université du Luxembourg et CRP ».

La SNCI accorde également des prêts de démarrage à des PME nouvellement créées ou reprises ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer sur les marchés à l'étranger.

4. Conclusion

Ce document visait tout d'abord à analyser les fondements politiques et économiques de l'entrepreneuriat universitaire au Grand-Duché de Luxembourg et la contribution qu'il peut apporter à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et donc à la société du savoir. Dans une deuxième phase, un inventaire non-exhaustif des activités de type entrepreneuriat universitaire a été présenté et cela en tenant compte des spécificités d'une économie de petite taille et de ses acteurs de taille modeste concernés par la thématique « économie et entrepreneuriat ». Il en résulte une collaboration nécessaire entre les différents acteurs en fonction dudit modèle luxembourgeois.

La prochaine étape en vue du partenariat « université ou enseignement supérieur et entrepreneuriat » consiste à développer davantage de formations entrepreneuriales, de les intégrer dans les curricula des nouveaux bachelors et masters de l'Université du Luxembourg et de mettre en œuvre le nouvel incubateur universitaire dans le contexte de la « Cité des Sciences, de l'Innovation et de la Recherche » sur les friches industrielles d'Esch-Belval.

Bibliographie

- Barnes, L. B., & Christensen, C. R., & Hansen, A. J. (1994). *Teaching and the case method*. Boston: Harvard Business School Press.
- Christensen, C. Roland, & David, A. Garvin, & Ann Sweet (Eds.). (1995). *Education for judgement: the Artistry of Discussion Leadership*. Boston : Harvard Business School.
- Déclaration commune, 6^{ème} sommet de la Grande Région, Mondorf-les-Bains (2001).
- Gjerding, A. N., & Wilderom, C. P.M., & Cameron, S. P.B., & Taylor, A., & Scheunert, K.-J.. (2006). *L'université entrepreneuriale : vingt pratiques distinctives*. Paris:OECD.
- Klandt H.& Koch, L. & Knaup, U.. (2005). FGF-Report. *Entrepreneurship-Professuren 2004. Eine Studie zur Entrepreneurshipforschung und -lehre an deutschsprachigen Hochschulen*. Bonn.
- Kotler, P., & Haider, D.H., & Rein, I. (1993). *Marketing Places. : Attracting Investment, Industry, and Tourism to Cities, States, and Nations*. New York: The Free Press.
- La lettre de l'Observatoire de la Compétitivité (2006). *Entrepreneuriat et démographie d'entreprise*. Luxembourg : Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.
- Loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, Exposé des motifs
- OECD. (2004). *OECD review of innovation policy: Luxembourg*. Paris: OECD.
- Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi (2005). Luxembourg : le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- Plan Quadriennal de l'Université du Luxembourg (2006): Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- Rapport de mise en œuvre 2006 du Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi. Luxembourg : Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- Rapport de mise en œuvre 2007 du Plan National pour l'Innovation et le Plein Emploi. Luxembourg : Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- Sites internet :
- [http : 123go-networking.org](http://123go-networking.org)
 - [http :www.odc.public.lu/actualites/2004/11/presentation_rapport/index.html](http://www.odc.public.lu/actualites/2004/11/presentation_rapport/index.html)
 - [http : www.courage-entrepreneurship.eu/iuil-php.](http://www.courage-entrepreneurship.eu/iuil-php)
 - [http : www.uni.lu](http://www.uni.lu)
 - [http : www.agora.lu](http://www.agora.lu)
 - [http: www.tudor.lu](http://www.tudor.lu)

Université et entrepreneuriat : Un panorama international. Tome 2

- Volkman, C. K., & Tokarski, K.O.. (2006). *Entrepreneurship. Gründung und Wachstum von jungen Unternehmen*. Stuttgart : Lucius & Lucius.
- Wagner, P., & Hostert, M., & Guedes, C.. (2001). *L'Entrepreneuriat dans la Grande Région: un enjeu stratégique, une synergie d'action*. Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg : Service Information et Presse.
- Wagner, P.. (2007) *Exposé : L'impact du facteur humain et de la formation continue sur la performance de l'entreprise*.